

**BLEDINA BLEDINA rappelle BLEDINER Brocolis petits pois et riz eu curry Doux**

- Noms des modèles ou références concernés : **BLEDINER Brocolis petits pois et riz eu curry Doux 200g**
- Marque : **BLEDINA**
- GTIN 3041091992079 Lot LG 2F 178 Date de durabilité minimale 26/06/2025
- Conditionnements : Conditionnement en assiette plastique individuelle de 200g
- Date début/fin de commercialisation : du 29/07/2024 au 02/12/2024
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Marque de salubrité : FR 29.269.020 CE
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Auchan, Carrefour, Cora, Intermarché, Leclerc, Amazon, Système U, Monoprix, Bledina E-shop

**POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?**

- Motif du rappel : Par mesure de précaution suite à un dépassement ponctuel de limite réglementaire, Bledina a décidé de retirer du marché le lot LG 2F 178 ayant une DDM au 26/06/2025, de Blédiner Brocolis petits pois et riz au curry doux (200g - dès 15 mois).
- Risques encourus par le consommateur : Aflatoxines
- Description complémentaire du risque : Il s'agit d'une non-conformité ponctuelle. Seule une consommation répétée et sur le long terme pourrait avoir un impact.

**QUE FAIRE ?**

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur.

**RECORDS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS**

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : mardi 28 janvier 2025

**CONTACT**

- Numéro de contact : **0800415415**
- Informations complémentaires publiques : Les résultats dont nous disposons nous permettent de vous rassurer sur le fait qu'aucun autre lot de ce produit ni aucune autre référence de la marque Blédina n'est concerné par ce rappel.

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre